

Les différents employeurs

On peut être salarié :

D'une structure d'aide à domicile qui fonctionne sur le mode **PRESTATAIRE**.

→ Une structure prestataire est une structure qui est l'employeur des salariés qu'elle recrute et qu'elle fait intervenir, ensuite, chez différents particuliers. Ces particuliers rémunèrent alors à la structure prestataire, une prestation de services.

D'une structure qui fonctionne sous le mode **MANDATAIRE**.

→ Une structure mandataire est une structure qui est « mandatée » par un particulier pour prendre en charge un certain nombre de formalités, et ce, à la place du particulier. La structure mandataire procède au recrutement de l'intervenant, rédige le contrat de travail, calcule les charges que le particulier, en tant qu'employeur, devra payer et réalise les fiches de paye. Dans ce cas, c'est bien le particulier qui est employeur, et non la structure.

D'un particulier employeur, qui recrute directement son intervenant en Chèque Emploi Service Universel, par exemple. On appelle ce mode d'accès à l'emploi, l'**emploi direct**.

On peut également être salarié d'une **ASSOCIATION INTERMEDIAIRE**. Une association intermédiaire est une structure qui recrute des demandeurs d'emploi répondant à des critères précis : RSA / Reconnus travailleurs handicapés / Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans / Jeunes de moins de 26 ans suivis par la Mission Locale.